

Adaptation au changement climatique : pourquoi les PME de la filière des produits aquatiques ont intérêt à agir dès maintenant

09/07/2026

Canicules, fortes pluies, inondations, tensions sur l'eau, perturbations logistiques, hausse des coûts d'assurance ou d'énergie... Le changement climatique n'est plus seulement un sujet environnemental. **C'est un sujet de continuité d'activité, de maîtrise des coûts et de compétitivité.**

Pour une entreprise de la filière produits aquatiques, la question n'est plus seulement : « Comment réduire mes émissions ? » Elle devient aussi : « Mon site est-il prêt à fonctionner dans un climat qui change ? »

De quoi parle-t-on ?

S'adapter au changement climatique, c'est anticiper les effets déjà visibles et à venir du climat sur son activité, puis mettre en place des actions concrètes pour limiter les risques.

Cela concerne par exemple :

- la capacité d'un site à maintenir la chaîne du froid lors de fortes chaleurs ;
- la résistance des bâtiments, parkings, quais et accès en cas d'inondation ou de ruissellement intense ;
- la disponibilité et le coût de l'eau pour le nettoyage, la production ou le refroidissement ;
- la sécurité et le confort des équipes pendant les épisodes de chaleur ;
- la fiabilité des approvisionnements, des emballages, du transport et des délais de livraison ;
- la capacité à honorer les commandes même en cas d'aléa climatique touchant un fournisseur, un port, une route ou une plateforme logistique.



L'adaptation n'est donc pas un sujet abstrait. C'est une manière de répondre à des questions très opérationnelles : **combien de temps mon site peut-il fonctionner en cas de chaleur extrême ? Que se passe-t-il si mes accès sont inondés ? Mon groupe froid est-il dimensionné pour les températures futures ? Mes contrats d'assurance resteront-ils adaptés ? Mes clients peuvent-ils compter sur moi en cas de crise ?**

Adaptation au changement climatique : pourquoi les PME de la filière des produits aquatiques ont intérêt à agir dès maintenant

2. Pourquoi c'est un sujet business

Les impacts climatiques peuvent toucher directement la performance d'une entreprise.

Dans la filière produits aquatiques, quelques exemples parlent d'eux-mêmes :

- une vague de chaleur peut augmenter les besoins de froid, accroître les consommations énergétiques et créer un risque sur la qualité produit ;
- un épisode d'inondation peut bloquer les accès au site, endommager des équipements, interrompre les expéditions ou retarder les approvisionnements ;
- une tension sur la ressource en eau peut fragiliser certaines opérations de nettoyage, de production ou de refroidissement, voire entraîner l'arrêt d'une partie de la production ou de l'usine.
- un aléa sur un fournisseur, un transporteur ou une infrastructure portuaire peut désorganiser toute la chaîne de valeur ;
- la multiplication des sinistres climatiques peut peser sur les franchises, les primes d'assurance ou les conditions de couverture.



Le coût de l'inaction est souvent supérieur au coût de l'anticipation. Une interruption d'activité, même courte, peut entraîner des pertes de chiffre d'affaires, des surcoûts logistiques, des pertes matières, des tensions clients et une mobilisation importante des équipes. À l'inverse, identifier ses vulnérabilités en amont permet de prioriser les bons investissements et d'éviter des décisions prises dans l'urgence.

L'adaptation est donc aussi un levier de pilotage : elle permet de protéger les actifs, sécuriser la production, renforcer la confiance des clients et mieux orienter les prochains investissements du site.

Adaptation au changement climatique : pourquoi les PME de la filière des produits aquatiques ont intérêt à agir dès maintenant

3. Comment agir concrètement ?

La première étape consiste à réaliser une étude de vulnérabilité climatique du site.

L'objectif n'est pas de produire un rapport théorique, mais de répondre à une question simple : **où mon entreprise est-elle exposée, à quels risques, avec quelles conséquences possibles, et quelles actions sont prioritaires ?**

Une étude de vulnérabilité permet généralement de :

- cartographier les principaux aléas climatiques actuels et futurs autour du site : chaleur, inondation, sécheresse, tempête, retrait-gonflement des sols, etc. ;
- analyser les points sensibles de l'entreprise : bâtiments, équipements froid, énergie, eau, accès, stockage, sécurité des salariés, chaîne d'approvisionnement, transport ;
- évaluer les conséquences potentielles sur l'activité : arrêt de production, baisse de qualité, pertes matières, surcoûts, risques humains, rupture client ;
- hiérarchiser les risques selon leur probabilité, leur gravité et la capacité de l'entreprise à y faire face ;
- construire un plan d'action réaliste, priorisé et adapté aux moyens de la PME.



Les actions peuvent être très différentes selon les sites. Certaines relèvent de l'organisation : procédures de crise, consignes fortes chaleurs, sécurisation des stocks critiques, revue des contrats fournisseurs, plan de continuité d'activité. D'autres concernent les équipements ou les bâtiments : protection contre le ruissellement, amélioration de la ventilation, adaptation du froid industriel, sécurisation électrique, gestion de l'eau, choix de matériaux ou d'aménagements plus résilients.

L'enjeu est de ne pas tout faire en même temps. Il s'agit d'identifier les mesures les plus utiles, les plus urgentes et les plus rentables au regard des risques réels du site.

Adaptation au changement climatique : pourquoi les PME de la filière des produits aquatiques ont intérêt à agir dès maintenant

4. Des accompagnements existent pour passer à l'action

Bonne nouvelle : les PME ne sont pas seules pour engager cette démarche.

Bpifrance et l'ADEME proposent notamment le Diag Adaptation, un dispositif d'accompagnement destiné à aider les entreprises à identifier leur vulnérabilité face aux risques climatiques et à construire un plan d'action opérationnel. ekodev by EPSA fait partie des experts référencés.

Le dispositif permet de bénéficier :

- d'un diagnostic complet de vulnérabilité climatique à l'échelle d'un site ;
- d'une analyse des impacts potentiels sur l'activité, les approvisionnements, les infrastructures et les processus ;
- d'un plan d'action prioritaire pour renforcer la résilience de l'entreprise ;
- d'un accompagnement réalisé par des experts sélectionnés.



Le Diag Adaptation est ouvert aux entreprises françaises éligibles de 1 à 499 salariés, tous secteurs confondus, pour des sites situés en France ou dans les territoires d'outre-mer. Il est subventionné à 50 %, avec un reste à charge de 3 000 € HT par site, sous réserve d'éligibilité.

5. Le bon moment, c'est avant la prochaine crise

L'adaptation au changement climatique ne doit pas être vue comme une contrainte supplémentaire. C'est une démarche de bon sens industriel.

Dans une filière où la qualité, la fraîcheur, les délais et la traçabilité sont déterminants, la résilience climatique devient progressivement un facteur de différenciation.

S'adapter, ce n'est pas prédire exactement le climat de demain. C'est se donner les moyens de continuer à produire, transformer, stocker et livrer dans un environnement plus incertain.

Pour les entreprises adhérentes d'Aquimer, l'enjeu est clair : identifier dès maintenant les vulnérabilités de leurs sites pour protéger leur activité, leurs équipes et leurs clients.



Cette note a été rédigée en partenariat avec notre adhérent ekodev by EPSA.

Ekodev accompagne le financement et le pilotage de la performance environnementale, sociale, économique et opérationnelle des entreprises et figure parmi les « incontournables » du classement Décideurs Magazine des cabinets RSE.